

Colonies de vacances

À quoi sert l'offre ?

Cette aide permet aux enfants de postiers de partir en colonies de vacances à tarif réduit y compris celles adaptées aux enfants en situation d'handicap.

Qui peut en bénéficier ?

Enfants de postiers.

Enfants concernés

Enfants et adolescents de 4 à 17 ans.

Prestataires concernés

- Totemia - CSE La Poste - Totemia
- Assovac
- AVEA - CSE La Poste - Avea
- Sea Voyages
- UCPA

Montant ou niveau d'aide

L'aide dépend du quotient familial :
de 59% à 85 %, dans la limite de 1 300 € par séjour.

Grille QF
Demande colonies

Justificatifs à fournir

Facture acquittée avec dates du séjour et montant de pension journalière, attestation de séjour.

Les conditions principales

Séjour avec nuitées.
Une part minimale de 5 % reste à la charge de la famille.
Payable avec chèques-vacances et aides CAF.

Points de vigilance

Pour l' AVEA, le postier paie uniquement le reste à charge.
TOTEMIA : pour réserver, créer son compte CSE La Poste - Totemia et attendre la validation du CSE-C. Une fois le compte validé, effectuer son paiement à Totémia. Seules les offres « VT » Vacances Timbrées sont réservables.
Sea voyages : visibles et réservables sur CSE La Poste - Totemia. Après le séjour, faire demande de remboursement sur votre espace Kalidéa
Pour l'UCPA, la demande Kalidea doit être réalisée rapidement après réservation.

À retenir

Les colonies de vacances bénéficient d'une aide importante du CSE Central, modulée selon le quotient familial.

À noter

Colonies de vacances pour enfant en situation de handicap.
AFEH (association des Familles Handicapés de la Poste et Orange) : Séjours adaptés, sans limite d'âge, en août et pendant certaines vacances scolaires permettant aux familles de bénéficier d'un temps de répit.

Contact : Mathieu Legeay (mathieu.legeay@afeh.net)
Tel : 05 55 17 44 03

Plus d'infos